Saint-Paul d'Abbotsford

AVIS PUBLIC

À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-PAUL-D'ABBOTSFORD

EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ :

Demande de dérogation mineure

CONFORMÉMENT AU RÈGLEMENT DE ZONAGE 612-2018

QU'il y aura une séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford, le mardi, 5 mai 2026 à 19 h à la salle du conseil au 980, rue Principale Est à Saint-Paul-d'Abbotsford.

QU'au cours de cette session, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure au règlement de zonage 612-2018 concernant les distances séparatrices relatives aux odeurs pour les bâtiments d'élevage pour la propriété située au 1715, rang Papineau.

QUE la présente demande de dérogation mineure est à l'effet de permettre au demandeur de réduire les distances séparatrices relatives aux odeurs de 122 mètres par rapport à la maison d'habitation voisine sise au 1705, rang Papineau, de 98 mètres par rapport à la maison d'habitation voisine sise au 1735, rang Papineau et de 120 mètres par rapport à la maison d'habitation voisine sise au 1755, rang Papineau, alors que la distance réglementaire minimale est de 150,9 mètres pour chacun de ses bâtiments;

QUE cette demande de dérogation mineure ne semble pas porter atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété.

DONNÉ à Saint-Paul-d'Abbotsford, ce 20e jour du mois d'avril deux mille vingt-six.

_____

Jean-Raphaël Cloutier

Directeur général